

Le rôle des pompiers

Les sapeurs-pompiers assurent, quant à eux, secours d'urgence aux personnes, accidents de la circulation, incendies, risques industriels et pollution, feux de forêt, protection de la faune, plans d'urgence... Tels sont quelques-uns de leurs domaines interventions.



Le [centre d'incendie et de secours \(CIS\) de Villeparisis](#) compte 70 sapeurs-pompiers dont des spécialistes dans le milieu du sauvetage animalier mais également dans le secours en milieu périlleux intervenant notamment par un accès difficile (hauteur, profondeur...) et/ou une évacuation délicate de la victime. Mais on parlera également de «situations périlleuses» pour toutes les interventions qui, bien que n'étant pas situées dans un milieu spécifiquement périlleux, nécessitent l'emploi de techniques et de matériels liés au milieu périlleux.

Les sapeurs-pompiers travaillent en collaboration étroite avec les autres services de la ville et de l'État qui peuvent les renforcer ponctuellement sur certains théâtres d'opérations. En matière de prévention, l'Éducation nationale a signé une convention avec le Service départementale et d'incendie de Seine-et-Marne. Des sapeurs-pompiers interviennent ainsi régulièrement dans les collèges du département afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques d'incendie, notamment en période de fêtes (guirlandes électriques en période de Noël, feux d'artifices lors des festivités du 13 et 14 juillet, etc.), mais également face aux accidents domestiques ou encore lorsque ces derniers composent le 112 ou le 18 afin de leur faire prendre conscience de l'importance de communiquer les informations pertinentes lors de la phase de "l'alerte".

Ils peuvent aussi informer les seniors sur les risques domestiques, comme les dangers liés à l'utilisation d'outils de chauffage d'appoint (cheminées, poêles à bois, pétrole) pouvant générer du monoxyde de carbone ou sensibiliser la population aux gestes qui sauvent.

Répartition des interventions des pompiers en 2021

- 92% secours d'urgence aux personnes (SUAP)
- 4% incendies
- 4% opérations diverses (fuites d'eau, de gaz, sauvetage d'animaux sauvages, pollutions, intempéries)

"Nous élaborons régulièrement des plans communs avec la Police nationale et municipale, notamment en matière de prévention des violences urbaines lors d'événements particuliers comme le 14 juillet ou encore le 31 décembre. Nous partageons aussi un réseau d'information commun, ce qui permet de porter secours à des personnes, sans que les sapeurs-pompiers soient pris à partie.

Dans le contexte d'épiphénomènes climatiques, les sapeurs-pompiers œuvrent associés aux services de l'État mais également à ceux des communes afin de renforcer leurs capacités opérationnelles, notamment lors des épisodes neigeux afin de s'occuper des "naufragés" de la route, leur proposer des lieux d'accueil pour la nuit, sécuriser les routes.

Enfin, des plans de secours particuliers sont mis en œuvre dans le cas de plan d'urgence ou ces derniers seraient confrontés à de nombreuses victimes. La Police nationale s'occupe du maintien de l'ordre et de la sécurisation de la zone d'intervention tandis les sapeurs-pompiers interviennent pour porter secours aux victimes", explique le lieutenant Fabien James, chef de centre du centre d'incendie et de secours de Villeparisis.

